



Séance du Conseil général **du jeudi 10 mars 2022**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 18 membres sur 24 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Nomination d'un nouveau secrétaire
- 4. Communications du Président du Conseil
- 5. Communications de la Municipalité
- 6. Préavis no 1/2022 relatif à l'exécution des travaux pour le bouclage du réseau d'eau potable au bas du village
- 7. Divers et propositions individuelles.

1. **Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021**

Il est adopté sans modification à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Admission de nouveaux membres**

Aucun nouveau membre ne se présente à ce Conseil général.

3. **Nomination d'un nouveau secrétaire**

M. Laurent Descloux informe l'assemblée que Mme Nicole Ticon a donné sa démission. Cette dernière est remerciée chaleureusement pour son dévouement ainsi que tout le travail effectué, cela a permis au Conseil général de pouvoir fonctionner.

Il informe le Conseil général que Mme Valérie Ferrari s'est proposée pour ce poste. Après avoir faire une brève présentation de cette dernière, elle est élue par l'assemblée à l'unanimité. Elle prend son poste immédiatement.



M. Laurent Descloux demande aux membres du Conseil général de bien vouloir annoncer leur nom avant de prendre la parole, ainsi Mme Ferrari pourra savoir quel est le nom de la personne qui prend la parole.

Il précise que Mme Ferrari souhaite faire un enregistrement audio des délibérations de la séance et demande si les membres sont en accord avec ceci. Aucun membre n'y voit d'objection.

4. **Communications du Président du Conseil**

Le Président donne lecture de la lettre de Mme Nicole Ticon annonçant sa démission pour le Conseil général du 10 mars 2022.

Le Président rend attentif l'assemblée que des modifications de la Loi sur l'exercice des droits politiques ont été adoptées par le Grand conseil le 5 octobre 2021 et que ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Il met en évidence les quelques points qui concerne notre fonctionnement, à savoir :

Renforcement de l'implication de l'administration communale dans l'organisation du dépouillement

Rien ne changera pour notre commune, ce sera toujours Mme Nicole Ticon qui s'occupera d'organiser ceci.

Vote des malades

Avant c'était le bureau du conseil qui était chargé d'aller récupérer le vote des malades, maintenant tout sera géré par l'administration communale.

Changement affectant la composition et le fonctionnement des bureaux électoraux communaux

Le ou la secrétaire du conseil est désormais un membre de droit du bureau électoral communal.

Heure de fermeture du local de vote

L'heure de fermeture du local de vote est fixée à 11 heures dans tout le canton.

Prise en compte du vote blanc

Les bulletins blancs sont désormais considérés comme des bulletins valables lors des votations cantonales et communales (mais pas lors des votations fédérales).



Bulletin unique pour les élections des municipalités et des syndiques et syndics

Dès le 1^{er} juillet 2023, les élections de la Municipalité et du Syndic se fera sur un bulletin unique sur lequel les électeurs devront cocher les candidats qu'ils souhaitent élire. Cette nouvelle façon de procéder demande quelques ajustements techniques, c'est pourquoi elle ne peut entrer en vigueur immédiatement.

Elections dans les communes à Conseil général

La nouvelle loi supprime le régime spécial qui prévalait dans les communes dotées d'un Conseil général où l'élection de la municipalité, puis du ou de la syndique, avait lieu en quatre tours sur un seul jour.

Maintenant, nous fonctionnerons comme les conseils communaux où les deux tours de l'élection de la municipalité et de l'élection du syndic ont lieu à des dates distinctes.

Tirage au sort en cas d'égalité des voix

En cas d'égalité des voix lors d'une élection communale, le tirage au sort incombe au président du bureau électoral, en présence des autres membres du bureau électoral. La présence des personnes candidates n'est plus requise.

Exclusion des absentéistes dans les conseils généraux

Le Grand conseil a également adopté une modification de la loi sur les communes. Un membre du Conseil général qui manque deux séances du Conseil général consécutives sans juste motif sera désormais réputé démissionnaire. Il appartiendra au bureau du conseil d'apprécier la justesse des motifs invoqués pour justifier une absence.

M. Laurent Descloux demande aux membres du Conseil général d'être encore d'avantages attentifs à s'excuser à l'avenir s'ils ne peuvent pas être présents aux séances.

Un courrier sera mis en place pour rappeler cette disposition aux personnes qui oublient fréquemment de s'excuser.

Le Président demande s'il y a des questions concernant tous ces points ?

Mme Sandy Favre Borges n'est pas sûre d'avoir tout compris concernant le bulletin blanc qui ne serait plus valable.

M. Laurent Descloux lui répond en précisant que le bulletin blanc sera valable et il en sera tenu compte dans le comptage des bulletins de vote.



5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole concernant l'avancement des travaux du bâtiment administratif. Malgré quelques contre-temps, les travaux avancent bien et la Municipalité est satisfaite.

A ce jour, tous les radiateurs ont été changés mais ils ne sont pas encore raccordés car il n'y a pas encore de centrale de production de chaleur. Tout le système de distribution de chaleur est pratiquement en place.

L'isolation des murs extérieurs sera refaite et les tuyaux de chauffage passeront sur les murs et seront recouverts par l'isolation.

Le gros œuvre au niveau du local technique a été fait.

Ces prochaines semaines, les échafaudages vont être montés et l'isolation des façades va pouvoir commencer ainsi que la pose des panneaux solaires.

Les forages géothermiques sont déjà réalisés mais les sondes ne sont pas raccordées.

M. le Syndic informe l'assemblée que la fin des travaux pourrait avoir lieu d'ici à la fin du mois de mai.

M. Bernard Isely aimerait savoir à quelle profondeur et combien de trous ont été faits pour aller chercher la chaleur dans le sol.

M. le Syndic lui répond que cinq forages ont été effectués à 160 mètres de profondeur, c'est un peu plus profond que ce qui est fait d'habitude, du fait qu'il n'y pas de chauffage au sol et que ce sont des convecteurs qui ont été installés.

M. Nicolas Burki demande si concernant les panneaux solaires, au vu de l'expérience qui en sera tirée, les habitants pourraient faire la même démarche et demander des conseils à la Municipalité.

M. le Syndic répond qu'il est à disposition des habitants qui seraient intéressés à faire de même et qu'il partagera volontiers son expérience acquise en la question.

Le sujet suivant présenté par M. le Syndic préoccupe la Municipalité depuis un certain temps et certainement tous les habitants du village. Il s'agit de la modération du trafic routier dans le village.

Une augmentation importante du trafic, surtout des poids lourds, a été constatée. La Municipalité cherche des solutions, des discussions avec le Voyer ont déjà eu lieu ainsi qu'avec des entreprises qui réalisent des aménagements pour la modération du trafic. La possibilité de mettre en place une zone 30 km/h a été évoquée.



Le sujet n'étant pas facile et la création d'une zone 30 km/h dans tout le village ne l'est pas non plus. En effet, les autorités cantonales prétendent qu'il ne suffit pas de mettre un panneau dans le village, mais que ce sont les aménagements réalisés qui doivent réduire la vitesse et non un panneau.

Si nous décidions de mettre une zone 30 km/h dans le village, nous devrions fixer des objectifs par rapport à la vitesse de passage des véhicules qui seraient, par la suite, contrôlés par les autorités cantonales après une année. Si la vitesse moyenne de passage est au-dessus de 38 km/h, ils nous obligeraient à démonter tous les aménagements de modération du trafic.

Face à ce constat, la Municipalité a décidé de penser déjà à l'aménagement et ensuite il sera discuté si un panneau sera installé.

De ce fait, la Municipalité a décidé de former une commission consultative avec des habitants du village qui représenteraient les différents quartiers du village ou des membres du Conseil général, afin de pouvoir échanger des idées sur ce sujet, cela représenterait entre 4 et 6 séances. Toutes les personnes qui seraient intéressées par ce sujet peuvent s'annoncer par email à l'administration communale ou par téléphone.

M. Bernard Isely demande s'il y a des normes prévues par les services cantonaux au sujet des différents aménagements qui pourraient être faits.

M. le Syndic répond par l'affirmative. Toutes les informations à ce sujet seront données lors de la première séance de la commission consultative.

M. Laurent Descloux demande si un tout-ménage allait être prévu pour informer la population de la constitution de cette commission.

M. le Syndic répond que tout dépendra du nombre de volontaires qui s'annoncera, idéalement il faudrait 4 ou 5 personnes. Dans un premier temps, il s'agirait d'en parler autour de nous, donc pour le moment, il ne pense pas qu'il serait nécessaire de faire un tout-ménage.

M. Michel Fiaux, Syndic précise qu'il n'y pas de calendrier fixé, mais il serait souhaitable de former cette commission d'ici à la fin du mois de mars.

M. Laurent Descloux prend la parole pour informer le Conseil général que M. Bocion a repris son travail au sein de la Municipalité.

MM. Bocion et Weber, Municipaux ne sont pas présents car ils sont retenus par d'autres obligations ce soir.



6. **Préavis no 1/2022 relatif à l'exécution des travaux pour le bouclage du réseau d'eau potable au bas du village**

M. Jean-Denis Favrod, Municipal lit l'entier du préavis. Il présente les trois variantes sur le plan. Les trois variantes ont été étudiées par le bureau RLJ et il s'avère que la variante 1 coûte CHF 7'100.00 de plus que la variante 3, la variante 2 coûte CHF 45'000.00 de plus que la variante 3.

La variante 3 est la moins chère et elle offre l'avantage d'être bien placée pour la distribution d'eau dans ces bâtiments.

M. Jean-Denis Favrod lit les conclusions du préavis.

Mme Sylviane Weber lit le rapport de la commission ad hoc. Elle annonce qu'après avoir entendu les arguments des 3 versions, la commission approuve le choix de la variante 3 prôné par la municipalité pour un montant de CHF 150'780.00 (TTC).

La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Filip Tack lit le rapport de la commission de gestion qui recommande également d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis No 1/2022.

7. **Divers et propositions individuelles**

M. Sylviane Weber demande où est-il possible de trouver les coordonnées des membres suppléants des commissions.

Le Président répond que selon les traditions du village c'est la personne qui ne peut pas se présenter qui devrait transmettre le dossier complet au suppléant. Il propose de continuer comme ceci et si cela ne fonctionne pas, une autre solution sera mise en place.

M. David Favre prend la parole pour informer que le contrôle des comptes a eu lieu pour la commission de gestion de la Chamberonne et demande si c'est bien juste de le transmettre au Boursier communal.

Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Bernard Isely demande quelle est la politique de la commune concernant la communication, plus précisément comment et quand la Municipalité décidera de transmettre aux citoyens les informations nécessaires pour retrouver facilement les informations concernant notre commune.

M. le Syndic répond que l'ARGAN n'a pas pu être édité depuis que la nouvelle législature est en place ceci essentiellement pour des questions de ressources.

La Municipalité a décidé de chercher des ressources externes pour l'aider à sortir cet élément, ainsi l'ARGAN sera prochainement réédité et ce sera un bon moyen de communiquer et de trouver les informations nécessaires sur notre administration communale.



Bureau du Conseil Général
1035 Bournens

M. Michel Fiaux rappelle également que toutes les informations nécessaires concernant la commune sont disponibles sur le site internet de la commune www.bournens.ch.

M. Laurent Descloux se permet également de rappeler que toutes les informations utiles concernant le Conseil général s'y trouvent.

Mme Sandy Favre-Borges informe qu'elle a participé au mois de novembre 2021 à une réunion de l'association AJENOL et nous en fait un bref retour.

Cette association existe depuis 2009 et elle gère tous les systèmes de garde pré-scolaire et para-scolaire. Les communes de Prilly, Romanel, Jouxens, Sullens, Bousens et Bournens en font partie.

Il résulte de cette séance qu'il y a un grand manque de place pour les bébés, le manque de mamans de jour se fait réellement ressentir.

Le budget de l'année précédente a été approuvé.

Une nouvelle présidente a été élue.

M. Sandy Favre-Borges termine en informant que si notre commune a besoin de transmettre des informations à l'association AJENOL, elle se fera un plaisir de le faire et d'être notre porte-parole.

Pour clore la séance, M. Laurent Descloux informe le Conseil général qu'un apéritif sera servi à la fin de notre présente séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président

L. Descloux

La Secrétaire

V. Ferrari